

Avis public



MODIFICATION DE LA DATE DE PRÉSENTATION

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, que l'étude de la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006) :

3451, avenue d'Oxford

qui devait être présentée au conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du mardi 7 février 2023 à 19 heures, au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, tel que mentionné à l'avis paru le 23 janvier 2023, a été reportée à la séance du conseil du 8 mars 2023.

Cette dérogation mineure permettrait de déroger aux articles 49 (implantation d'une construction) et 71 (marge latérale) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin de permettre une marge latérale droite de 0,78 m et un bâtiment qui n'est pas construit jusqu'à la limite latérale du terrain sur une profondeur minimale de 4 m à partir de la façade pour un bâtiment unifamilial jumelé.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Division des permis et inspections, au 514 872-2345.

Fait à Montréal, ce 17 février 2023.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate